

BASKET SARTHE INFO - 05/06/2020

INFORMATION COVID-19

Fermeture Maison des sports

La Maison des sports est actuellement encore fermée au public. Les salariés ont repris le travail au comité à leurs heures habituelles, vous pouvez donc les joindre par mail ou téléphone.

SECRETARIAT

Assemblée Générale du Comité

Nous vous informons que l'AG du comité est maintenue au **samedi 20 juin 2020, à partir de 13h30, à Coulaines salle Marius Guillotin**, dans le respect des consignes sanitaires. Vous recevrez la semaine prochaine l'ordre du jour, ainsi que le protocole.

Seule la présidente ou le président pourra représenter son club à cette AG pour limiter le nombre de personnes présentes. En cas d'impossibilité d'être présent, le licencié représentant le club devra **obligatoirement** être muni de la procuration jointe à ce BSI.

Candidatures Comité Directeur

Vous trouverez joint à ce BSI, la liste des candidatures validées ainsi que le PV de la Commission Electorale du jeudi 04/06/2020.

COMMISSION TECHNIQUE

CAHIERS PEDAGOGIQUES - RETOUR AU JEU

La Ligue des Pays de la Loire de Basketball, en collaboration avec le Comité du Maine et Loire de Basketball, a créé et rédigé des « Cahiers pédagogiques » proposant des séances d'entraînement, à destination des entraîneurs et joueurs. Ces documents ont pour objectif de leur donner des moyens afin de pouvoir mettre en place des séances adaptées au contexte sanitaire actuel.

Deux cahiers seront chaque semaine actualisés :

- Cahier moins de 13 ans (U09/U11/U13)
- Cahier plus de 13 ans (U15/U18)

Nous vous invitons, si vous le souhaitez, à diffuser ces documents auprès de vos entraîneurs. Cahiers diffusables, utilisables mais non modifiables.

<https://www.basketsarthe.org/technique/documents.html>

BASKET SARTHE INFO - 05/06/2020

COMMISSION TECHNIQUE Suite...

Engagements Jeunes Région et Pré-Région

Merci de noter que pour la catégorie U20M, il y aura également une Pré-Région en première phase pour se qualifier en région pour la seconde phase. A ce titre il faut remplir un dossier pré région. Le document est en ligne à cette adresse :

<https://www.basketsarthe.org/comite/documents-a-telecharger.html>

Merci de noter que la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 12 juin 2020.

COMMISSION QUALIFICATION

Dématérialisation des licences et affiliation

Depuis le 28 mai vous pouvez faire votre renouvellement d'affiliation via FBI, une fois la validation faite, le comité recevra une notification. Vous pouvez ensuite nous faire parvenir le règlement par virement ou chèque, une facture vous sera ensuite transmise.

Concernant les créations, renouvellements et mutations, vous pouvez dès maintenant procéder aux envois des pré-inscriptions auprès de vos licenciés.

Nous avons mis à votre disposition **les vidéos explicatives** sur notre site internet dans la rubrique Qualification en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.basketsarthe.org/qualification.html>

Vous retrouverez également le formulaire de certificat médical, surclassements et le questionnaire Covid obligatoire pour toutes les licences. Attention les certificats médicaux doivent être **datés d'après le 28/05/2020**.

Une fois la validation faite par le licencié, le club doit impérativement vérifier les données et justificatifs joints et s'assurer que vous avez bien le règlement avant de valider. Vous pouvez valider les pré-inscriptions dès maintenant, mais la qualification sera actée qu'à partir du 1^{er} juillet date du début de la saison 2020/2021.

La Commission participe à une formation le 16/06 prochain, il y aura surement à la suite de celle-ci de nouvelles informations que l'on vous transmettra.

COMMISSION QUALIFICATION Suite...

Ci-dessous les réponses à des questions que nous avons déjà rencontrées :

- Si vous aviez un licencié qui a fait 2 ans de licence JT dans votre club (2018/2019 et 2019/2020), le cas n'est pas éligible à la dématérialisation e-Licence. Le licencié doit donc utiliser le formulaire papier (Demande de licence JC après 2 Ans de Licence JT) disponible dans la rubrique « Imprimés » du site FFBB.com : <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/imprimes>. Envoyer ce formulaire avec le formulaire de licence au comité.
- Surclassement : Si un licencié ne souhaite pas être surclassé alors que le club a coché « Surclassement » dans la pré-inscription, le licencié ne pourra pas passer l'étape 3 d'e-Licence. 2 cas de figure :
 - * Si le licencié a déjà franchi l'étape 1 de son formulaire e-Licence et qu'il est par conséquent en statut de pré-inscription « en cours de saisie », alors le club doit supprimer la pré-inscription puis en régénérer une nouvelle sans coche de « Surclassement »,
 - * Si le licencié n'a pas franchi l'étape 1 de son formulaire e-Licence et qu'il est par conséquent en statut de pré-inscription « en attente de saisie adhérent », alors le club peut décocher la case « Surclassement » de la pré-inscription, puis demander au licencié de se reconnecter à son formulaire : le justificatif de surclassement ne lui sera plus demandé dans ce cas.
- Lien de pré-inscription non reçu par le licencié : Si vous avez envoyé un lien et que votre licencié n'a pas reçu celui-ci, vous devez supprimer l'envoi puis modifier l'adresse mail si elle est erronée et renvoyer le lien de pré-inscription.
- Si vous constatez des erreurs sur : orthographe nom ou prénom, date de naissance, lieu de naissance... vous devez nous faire parvenir les demandes de modification avec justificatif (pièce d'identité). Seul le comité ou la FFBB pourra faire ces modifications. Si la pré-inscription a été envoyée, il faudra la supprimer pour la refaire quand la modification sera faite.
- Licence d'extension T : Faire la licence dans le club x en renouvellement via e-licence, puis remplir le formulaire papier disponible sur le site de la FFBB et nous le transmettre au comité pour validation.

Tous les cas particuliers ne peuvent être traités via e-licence, nous restons disponibles pour répondre à vos questions à licence0072@ffbb.com.